



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 25
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 décembre 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maëli DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD.

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 19h10

Secrétaire : Maëli DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.20.109 - Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de 2nde classe au 1^{er} janvier 2021

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de répondre aux besoins du service petite enfance et permettre la nomination d'un agent lauréat du concours, il est nécessaire de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants de 2nde classe à temps complet

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent contractuel de droit public conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Après avis du Comité Technique du 17 novembre 2020 et présentation à la Commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 1^{er} décembre 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants de 2nde classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **18 DEC. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

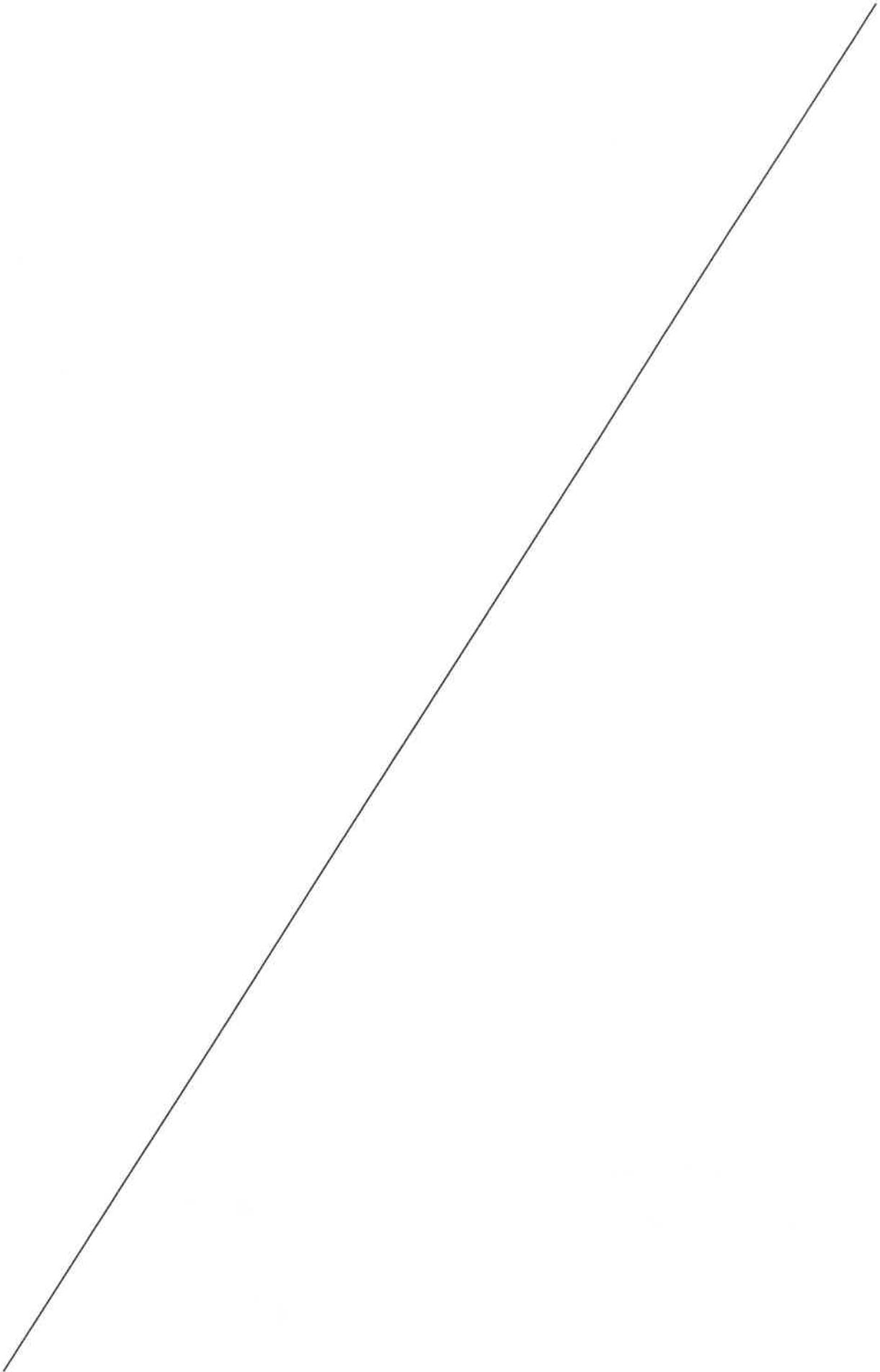
Publication le : **18 DEC. 2020**

Notification le :

18 DEC. 2020

18 DEC. 2020


Le Maire
Christian DUMAS



Acte à classer

DL-20-109

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-12-18T09-58-18.00 (MI227352747)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20201218-DL-20-109-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants
2nde classe au 1er janvier 2021

Date de décision : 18/12/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Création de poste.

Acte : DL.20.109 -RH-création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de 2nde classe au 1er janvier 2021.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/12/20 à 09:58

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 18/12/20 à 09:58

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 18/12/20 à 10:06